Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Utlisation du cerfa N° 11530*11 pour demander ma maison

Par CATH

Je suis en procedure de divorce en stade de mise en etat, je voudrais demander un changement des mesures provisoires au JAF, plus precisement qu'elle m'attribut ma maison pour des raisons nouvelles. il existe le CERFA N° N° 11530*11.
Mon ex mari donne son accord dans une lettre et dans les conclusons.
merci pour votre reponse.

Par TUT03

Bonjour

quel est votre question?

Par CATH

Ma question est la suivante :
ce cerfa n'exclut pas cette demande d'attribution de ma maison dans le cas ou j'ai des nouveau element à faire falloir.
Etes vous avocat?
Merci pour votre reponse.

Par CATH

OUI ou NON, puise je utiliser ce cerfa pour ma demande d'attribution de ma maison pour des nouveaux elements?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lisez la notice et posez la question à votre avocat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par CATH

alors , il ne vaut mieux pas intervenir si vous ne savez pas. Vous n'etes pas avocat?

Par ESP

Je comprends votre ressenti, on ne s'attend pas à ce genre de réponse, mais il faut savoir que nombre de visiteurs ne pensent même pas aux solutions les plus simples ou logiques...
Personnellement, je vous répondrai que vous ne pouvez pas utiliser ce CERFA.
Soit votre avocat intervient, soit vous intervenezvous même par LR/AR auprès du juge en vous référant à l'article 285-1 du Code civil

---
Par yapasdequoi

Pour consulter un avocat :
[url=https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php]https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php[/url]

Par CATH

A quoi sert le CERFA alors?

Par yapasdequoi

Si vous voulez une réponse d'avocat, vous demandez à un avocat.

Et vous lui dites Bonjour et Merci.